

Conditions de participation

Conditions générales de participation à la loterie QUALIPET « QUALIPET WIN »

Loterie

1. Sous le nom de « QUALI-WIN », une loterie nationale est organisée en remettant des billets de loterie imprimés dans les succursales QUALIPET et des billets virtuels sur la plate-forme en ligne win.qualipet.ch/fr. Les participants peuvent gagner un prix principal et/ou divers prix mensuels et immédiats.

Les billets de loterie et des prix immédiats jusqu'à épuisement des stocks et à partir d'un achat de CHF 20.-. Pas de paiement en espèces des prix. Les billets de la loterie ne sont remboursable qu'une seule fois.

Organisateur

2. L'organisateur de la loterie est QUALIPET AG, Industriestrasse 34, 8305 Dietlikon (UID: CHE-396.998.856), ci-après dénommée « QUALIPET ».

Éligibilité

3. Toutes les personnes physiques âgées de 16 ans et plus peuvent participer. Seules les personnes résidant en Suisse ont le droit de participer au tirage au sort du prix principal et des prix mensuels. Les employés de QUALIPET et les employés des agences externes qui participent à l'exécution du concours au nom de QUALIPET sont exclus de la participation.

Prix

4. Les prix suivants seront tirés au sort parmi les participants :

Prix principal :

1x Škoda Octavia d'une valeur de CHF 35'000

Prix mensuels :

3x E-bike (vélo électrique)

5x [Juwel Aquarium Vision 180 d'une valeur de CHF 539.00](#)

5x Sure PetCare Chatière

11x [Trixie Arbre à chat San Fernando](#)

11x [Trixie Be Nordic Matelas Föhr Soft](#)

12x paquet SOS pour chien/chat

12x [abonnement annuel de Teleboy](#)

12x [un an de nourriture pour chats ou chiens HARMONY d'une valeur de 1000 CHF](#)

24x serviette pour chien

35x lampe de poche & tranquilisant pour chiens/chats

36x paquet de soins pour chien/chat

125x litière pour chats EverClean

200x bons QUALIPET de 50 CHF
500x serviette de bain de QUALIPET

Prix immédiats :

Au total, plus d'un million de prix immédiats peuvent être obtenus directement pendant certaines périodes pour des achats à partir de CHF 20.- en remettant le billet gagnant dans toutes les succursales QUALIPET (dans la limite des stocks disponibles). Le versement en espèces et l'envoi des prix immédiats sont exclus.

Durée de participation

5. L'émission des billets de loterie dure du 20.04. au 16.10.2021 et à partir d'un achat de CHF 20.-. Dans ce délai ou jusqu'à épuisement des stocks, les billets de loterie seront distribués aux participants dans toutes les succursales QUALIPET en Suisse et via la plateforme en ligne win.qualipet.ch/fr.
6. La participation au concours est possible à partir du 01.01. jusqu'au 31.12.2021 (date limite de participation). Tous les prix immédiats doivent avoir été réclamés à ce moment-là. De même, QUALIPET doit avoir reçu au plus tard à cette date les données saisies par le participant pour participer au tirage au sort du prix principal et des prix mensuels par adresse web. Une participation ultérieure n'est pas possible.
7. Pour participer au tirage au sort des prix mensuels, le code de participation et les données du participant doivent être reçus au plus tard à 23h59 le dernier jour du mois correspondant. Les gagnants des prix mensuels seront annoncés le mois suivant.

Billets de loterie, possibilité de participation gratuite

8. Les billets de loterie imprimés sont remis aux acheteurs de marchandises à partir d'une valeur d'achat de CHF 20.- dans les succursales QUALIPET. Le billet de loterie comprend un code de participation qui permet de participer au tirage du prix mensuels et du prix principal ainsi qu'un éventuel prix immédiat.
9. En ce qui concerne le prix principal et les prix mensuels, les « billets virtuels », que vous recevrez également à des moments sélectionnés avec chaque achat en ligne, ont les mêmes chances de gagner que les billets imprimés, mais aucun prix immédiat ne peut être gagné avec les billets virtuels. La participation au nom d'autres personnes n'est pas autorisée.
10. La participation gratuite au concours est possible par courrier. Veuillez envoyer une carte postale avec votre nom et votre adresse à :
QUALIPET Digital AG
Loterie du 30ème anniversaire
Industriestrasse 34
8305 Dietlikon

Inscription, participation et annonce du gain

11. La participation au tirage au sort des prix mensuels et principaux du concours peut se faire selon les informations imprimées sur le billet ou visibles sur le billet virtuel par inscription via une adresse web.

12. Pour participer au concours via l'adresse web, le participant doit saisir les informations suivantes : code de participation, adresse électronique valide, prénom, nom et titre. Les conditions de participation doivent également être acceptées lors de la procédure d'inscription.
Il appartient au participant de s'assurer que les données personnelles envoyées à QUALIPET par internet ainsi que le code de participation sont corrects et complets et qu'ils parviennent à QUALIPET à temps.
13. Le moment où les données saisies par le participant arrivent dans le système informatique de QUALIPET ou du prestataire de services techniques mandaté par QUALIPET est le moment de participation au tirage au sort.
14. Les prix mensuels seront divisés par mois de la loterie tout au long de l'année et seront tirés mensuellement. Le gagnant d'un prix mensuel est le participant dont l'heure de participation coïncide avec l'heure gagnante ou dont l'heure de participation arrive le plus près de l'heure gagnante.

Les heures gagnantes des prix mensuels ont été générées de manière aléatoire avant le début du concours. Les gagnants des prix mensuels seront contactés par QUALIPET et informés du prix.

Les gagnants recevront un e-mail (s'ils participent via l'adresse web) dans lequel ils sont priés de communiquer leur adresse postale dans les 8 jours. Si l'adresse postale n'est pas communiquée dans le délai indiqué (8 jours) ou si l'adresse communiquée est incorrecte ou si le prix mensuel ne peut lui être remis ou si la remise du prix mensuel échoue pour d'autres raisons qui ne sont pas directement imputables à QUALIPET, QUALIPET est en droit de remettre le prix mensuel à quelqu'un d'autre et le participant n'a plus droit au prix mensuel. L'adresse postale sera utilisée exclusivement pour la livraison des prix.

Les prix mensuels seront uniquement envoyés en Suisse, par courrier.

15. Un gagnant du prix principal sera tiré au sort et sous contrôle notarial parmi toutes les personnes qui ont participé pendant la période de participation et qui ont fourni toutes les informations nécessaires en temps voulu.

Le gagnant du prix principal sera déterminé dans les 15 jours ouvrables suivant la date limite des inscriptions et sera contacté par e-mail ou par téléphone et informé de son prix. Si le gagnant ne répond pas dans les 8 jours à l'e-mail envoyé par QUALIPET, QUALIPET est en droit de tirer au sort un autre gagnant. QUALIPET peut raccourcir la période mentionnée ci-dessus pour les gagnants suppléants, si cela s'avère nécessaire pour la remise du prix principal.

16. Les gagnants du prix principal et des prix mensuels peuvent être publiés sur win.qualipet.ch/fr et/ou dans d'autres publications QUALIPET (y compris les publications sur Internet) après en avoir été informés personnellement, en indiquant leur prénom, la première lettre de leur nom de famille et leur lieu de résidence. La première lettre du nom de famille et/ou du lieu ne sera pas mentionnée si le gagnant nous en informe expressément au moment de l'envoi de l'adresse postale.
17. La date de remise du prix principal sera convenue avec le gagnant après que celui-ci aura été déterminé. Le prix principal sera remis en Suisse. Toutefois, le prix principal doit être accepté au plus tard le 31 janvier 2022. Si le gagnant ne récupère pas son prix au plus tard à cette date, il perd toute possibilité de réclamer le prix principal.

Le gagnant du prix principal doit le recevoir en personne. Si un mineur ou un adulte

incapable d'agir pour des raisons de manque de discernement remporte le prix principal, le prix sera remis à un représentant légal, qui devra accompagner le gagnant à la remise du prix principal. Lors de la remise du prix, le gagnant doit prouver son identité et son âge au moyen d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte d'identité). La capacité de discernement est présumée. Toutefois, QUALIPET se réserve le droit de demander à l'APEA responsable avant de remettre le prix principal en cas de doute sur la capacité de discernement. La collecte et le retrait du prix sont de la seule responsabilité du gagnant. Le gagnant est responsable de tous les frais qu'il a engagés pour recevoir le prix principal. Si le prix comprend un véhicule à moteur, celui-ci doit être immatriculé auprès des autorités compétentes et assuré à la date de remise. Tous les frais liés à cette immatriculation et à l'assurance du véhicule sont à la charge du gagnant. QUALIPET se réserve également le droit de refuser ou de reporter la remise du véhicule à moteur s'il existe un doute sur l'aptitude à la conduite ou l'éligibilité du conducteur désigné par le gagnant. Si le gagnant ne souhaite pas recevoir le véhicule malgré la date de remise convenue, il est entièrement responsable de l'enlèvement du véhicule du lieu de remise. Tous les frais liés à ce transport sont à la charge du gagnant.

18. L'attribution des prix ne peut être contestée. Les prix matériels communiqués seront tirés au sort. Le paiement en espèces est exclu. Les objets annoncés comme prix dans la publicité pour le concours ne sont pas nécessairement identiques dans tous les détails aux objets effectivement remis. Il peut plutôt y avoir des écarts en termes de couleur, de valeur, etc. Toutes les obligations de QUALIPET envers le gagnant d'un prix mensuel ou principal sont considérées comme entièrement remplies avec la remise du prix ou l'expiration inutilisée de la période de collecte. Le droit au prix mensuel ou principal est personnel et ne peut être cédé. Le fait de gagner des prix matériels peut éventuellement entraîner des conséquences fiscales. Tous les impôts, taxes ou droits encourus en raison du prix sont à la charge du gagnant. En cas de participation de mineurs ou une personne sous tutelle, il est supposé que la participation et l'utilisation du prix sont en accord avec le représentant légal et sont supervisées par lui.
19. QUALIPET se réserve le droit d'annuler ou de mettre fin au concours à tout moment, sans préavis et sans indication de motifs. De même, ces conditions de participation peuvent être modifiées à tout moment par QUALIPET sans notification séparée.

Acceptation des conditions de participation

20. En participant au concours, le participant accepte sans réserve les conditions de participation. Le non-respect de ces conditions de participation entraînera l'exclusion de l'ensemble du tirage au sort. Dans ce cas, les prix peuvent être révoqués ou réclamés, et attribués à d'autres participants.

Violations

21. QUALIPET se réserve le droit d'exclure toute personne du concours s'il existe des preuves de tentative ou d'altération réelle des chances de gagner par manipulation ou toute autre preuve de tromperie. Les frais encourus en cas d'infraction sont à la charge de la partie responsable.

Protection des données

22. Les données des participants reçues par adresse web sont utilisées par QUALIPET dans le cadre du tirage au sort des prix mensuels et du prix principal. Les données des participants ne seront pas transmises à des tiers. En dehors de l'utilisation pour les besoins du concours, les données seront uniquement utilisées par QUALIPET pour envoyer au participant la newsletter sur les actions de QUALIPET avec des informations sur les offres actuelles de QUALIPET et d'autres informations sur QUALIPET. Si le participant ne souhaite pas recevoir la newsletter sur les actions de QUALIPET, il peut désactiver la case à cocher correspondante dans le formulaire de participation en ligne ou il peut se désabonner de la newsletter à tout moment par la suite en utilisant le lien de désabonnement inclus dans la newsletter.
23. Les données du participant seront conservées pendant 10 ans conformément aux obligations légales concernant la conservation des documents commerciaux et seront ensuite supprimées. Sont exclues de la suppression les données qui sont utilisées pour l'envoi de la newsletter sur les actions de QUALIPET.
24. QUALIPET fait appel à un prestataire de services techniques pour la réalisation technique du concours. Dans son système, les données des participants nécessaires à la participation (c'est-à-dire l'adresse électronique, le prénom, le nom et le titre) sont stockées au nom de QUALIPET. Les tiers mandatés par QUALIPET sont tenus de traiter les données des participants uniquement dans le respect des dispositions légales en matière de protection des données et de ne les utiliser que dans la mesure où cela ressort des présentes conditions de participation.
25. Concours « QUALIPET + ŠKODA Suisse »

Toutes les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans, résidant en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein, ont le droit de participer. La participation au concours est gratuite. Pas de paiement en espèces des prix. Tous les impôts, taxes ou droits encourus en raison du prix sont à la charge du gagnant. La voie judiciaire est exclue. En participant au concours, je donne mon accord pour que le groupe AMAG (AMAG Group AG, Utoquai 49, 8008 Zurich et les sociétés du groupe) traite mes coordonnées fournies ici dans le but de sonder et d'informer les personnes intéressées (par exemple sur les produits, services et manifestations du groupe AMAG et de ses marques), ainsi que de les transmettre à ses partenaires contractuels et/ou à un prestataire de services agréé en Suisse et/ou à l'étranger afin de m'envoyer des informations sur les personnes intéressées, notamment aussi par télécommunication (par exemple par e-mail). Ce consentement peut être révoqué à tout moment et gratuitement en cliquant sur le lien dans l'e-mail correspondant. Les données seront utilisées exclusivement conformément à la loi suisse sur la protection des données. En particulier, aucune donnée ne sera transmise à des tiers non autorisés.

La participation au concours implique l'acceptation des conditions du concours. Les employés de QUALIPET et du groupe AMAG, ainsi que leurs proches et les employés des partenaires de distribution, sont exclus de la participation.

26. **Cookies:** QUALIPET utilise des « cookies » sur la page de participation win.qualipet.ch/fr. Les cookies sont de petits fichiers qui sont stockés sur votre ordinateur ou votre appareil mobile afin de suivre votre visite sur le site web et vos préférences lorsque vous naviguez entre les pages, et parfois de stocker des paramètres entre vos visites. Vous pouvez configurer votre navigateur de manière à ce qu'un avertissement apparaisse à l'écran avant l'enregistrement d'un cookie. Vous pouvez également choisir de renoncer aux avantages des cookies personnels et de refuser l'utilisation de cookies (et de ce site web) à tout moment en supprimant les cookies qui

ont été définis par le site web. Cela est possible via les paramètres de votre navigateur Internet et en supprimant tous les cookies.

27. **Google Analytics:** le site web win.qualipet.ch/fr utilise des fonctions du service d'analyse web Google Analytics. Le fournisseur est Google Inc., 1600 Amphitheatre Parkway Mountain View, CA 94043, USA.

Google Analytics utilise des « cookies ». Il s'agit de fichiers texte qui sont stockés sur votre ordinateur et qui permettent d'analyser votre utilisation du site web. Les informations générées par le cookie concernant votre utilisation de ce site web sont généralement transférées à un serveur de Google aux États-Unis et y sont stockées. Vous pouvez empêcher la collecte des données générées par le cookie et liées à votre utilisation du site web (y compris votre adresse IP) par Google et le traitement de ces données par Google en téléchargeant et en installant le plugin du navigateur disponible sur le lien suivant: <https://tools.google.com/dlpage/gaoptout?hl=fr>.

Vous trouverez de plus amples informations sur la manière dont Google Analytics traite les données des utilisateurs dans la politique de confidentialité de Google: <https://support.google.com/analytics/answer/6004245?hl=fr>.

28. Tous les problèmes de protection des données liés à la participation à ce concours, en particulier les demandes d'information, de suppression, de correction et d'opposition, doivent être adressés au service de protection des données de QUALIPET à l'adresse fragen@qualipet.ch. Si le participant demande la suppression de ses données avant le tirage au sort des prix, sa participation au concours est exclue.

Garantie, responsabilité

29. QUALIPET décline toute garantie et responsabilité en rapport avec l'exécution de ce concours, notamment en ce qui concerne les erreurs techniques ainsi que les erreurs matérielles et logicielles de toute nature, les connexions réseau interrompues ou les transmissions incomplètes, retardées ou perdues, ou les transmissions qui pourraient causer des dommages au système de l'utilisateur.

Voies juridiques et droit applicable

30. Aucune correspondance ne sera échangée, toute action en justice est exclue. Seul le droit matériel suisse est applicable à ce concours, à l'exclusion des règles internationales de conflit de lois. Le for exclusif est à Dietlikon.

Nullité éventuelle des dispositions

31. Si certaines dispositions des présentes conditions de participation sont ou deviennent nulles, la validité des autres conditions de participation n'en est pas affectée.

Dietlikon, 27 décembre 2020

© 2021 QUALIPET AG